

# Déclaration spéciale des revenus fonciers 2008

Pour remplir cette déclaration, qui est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n° 2042, veuillez vous reporter à la notice explicative.  
Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient.

@ Vous pouvez aussi télédéclarer vos revenus fonciers par internet sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

## 100 Désignation du déclarant

Nom et prénoms

Adresse complète du domicile



## 110 Parts de sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI)

**non passibles de l'impôt sur les sociétés**

Si vous êtes associé dans une société immobilière ou un FPI possédant des immeubles spéciaux (espaces naturels labellisés « Fondation du Patrimoine », immeubles situés en secteur sauvegardé, « classés monuments historiques ou possédés en nue-propriété), reportez-vous pages 4 et 5.

Propriétés rurales et urbaines

Besson ancien et Robien ZRR	Logement vacant	Borloo ancien dans le secteur intermédiaire et Borloo neuf	Dispositifs	Périsol, Besson neuf, Robien classique et recentré, Borloo neuf Opt. amortissement	Robien SCPI et Borloo SCPI
26 %	30 %	30 %	45 %		Opt. amortissement
<input type="checkbox"/> Immeuble 1*	<input type="checkbox"/> Immeuble 2*	<input type="checkbox"/> Immeuble 3*	<input type="checkbox"/> Immeuble 4*	<input type="checkbox"/> Immeuble 5*	<input type="checkbox"/> Immeuble 6*
<input type="checkbox"/> Immeuble 2*	<input type="checkbox"/> Immeuble 3*	<input type="checkbox"/> Immeuble 4*	<input type="checkbox"/> Immeuble 5*	<input type="checkbox"/> Immeuble 6*	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Immeuble 3*	<input type="checkbox"/> Immeuble 4*	<input type="checkbox"/> Immeuble 5*	<input type="checkbox"/> Immeuble 6*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Immeuble 4*	<input type="checkbox"/> Immeuble 5*	<input type="checkbox"/> Immeuble 6*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Immeuble 5*	<input type="checkbox"/> Immeuble 6*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Immeuble 6*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nom et adresse de la ou des sociétés

Immeuble 1*	Immeuble 2*	Immeuble 3*	Immeuble 4*	Immeuble 5*	Immeuble 6*
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....

111 Revenus bruts

112 Frais et charges (sauf intérêts d'emprunt)

113 Déduction pratiquée en 2008 au titre de l'amortissement (*uniquement si vous possédez des parts de SCPI pour lesquelles vous avez opté pour les dispositifs « Robien classique », « Robien recentré » ou « Borloo neuf »*)  
[remplir également le tableau page 8]

114 Intérêts d'emprunt

115 Bénéfice (+) ou déficit (-)

116 Total de chaque ligne, à reporter pages 6 et 7

\* ou groupes d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition.

## 120 Signature

Datez et signez ci-contre

## 200 Propriétés rurales et urbaines

### 201 Caractéristiques des propriétés (cochez les cases qui correspondent à votre cas)

	Besson ancien et Robien ZRR	Borloo neuf	Logement vacant	Borloo ancien dans le secteur intermédiaire	Borloo ancien dans le secteur social	Périssol, Besson neuf, Robien classique et recentré, Borloo neuf Opt. amort.	Nom et prénom du locataire
	26 %	30 %	30 %	30 %	45 %		
Immeuble 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Immeuble 1

Nombre de locaux

Immeuble 2

Nombre de locaux

Immeuble 3

Nombre de locaux

### 210 Recettes

#### Immeubles donnés en location

- 211 Loyers (ou fermages) bruts encaissés  
 212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires  
 213 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)

.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

#### Immeubles dont vous vous réservez la jouissance

- 214 Valeur locative réelle des propriétés dont vous vous réservez la jouissance

.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

#### 215 Total des recettes : lignes 211 à 214

.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

### 220 Frais et charges

#### 221 Frais d'administration et de gestion

(rémunération des gardes et concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versés à un tiers ; frais de procédure)

- 222 Autres frais de gestion : **20 € par local**  
 223 Primes d'assurance  
 224 Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (*remplir également la rubrique 600*)  
 225 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire  
 226 Indemnités d'éviction, frais de relogement  
 227 Taxes foncières, taxes annexes de 2008  
*(Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)*

.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

#### Régimes particuliers

- 228 Déductions spécifiques (*sous certaines conditions, voir notice*)  
 10 %, 26 %, 30 %, 40 %, 45 %, 60 % \* ou 75 % \* de la ligne 215  
 229 Déduction pratiquée en 2008 au titre de l'amortissement  
*(remplir également le tableau page 8)*

.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

#### Immeubles en copropriété (uniquement pour les copropriétaires bailleurs)

- 230 Provisions pour charges payées en 2008  
 231 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2007

.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

#### 240 Total des frais et charges : lignes 221 à ligne 230 – ligne 231

.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

### 250 Intérêts d'emprunt (*remplir également la rubrique 610*)

.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

### 260 Revenus fonciers taxables

- 261 Ligne 215 – ligne 240 – ligne 250  
 262 Réintroduction du supplément de déduction (*voir notice*)  
 263 Bénéfice (+) ou déficit (-) : ligne 261 + ligne 262

.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

\* En cas de cumul de la déduction spécifique de 30 % pour les logements vacants avec les déductions spécifiques de 30 % ou 45 % des dispositifs « Borloo ancien ».

Date d'acquisition de l'immeuble	Adresse (numéro et rue, commune et code postal)				
<b>Immeuble 4</b>	<b>Immeuble 5</b>	<b>Immeuble 6</b>	<b>Immeuble 7</b>	<b>Immeuble 8</b>	
Nombre de locaux	Nombre de locaux	Nombre de locaux	Nombre de locaux	Nombre de locaux	
211					
212					
213					
214					
215					F
221					
222					
223					
224					
225					
226					
227					
228					
229					
230					
231					
240					G
250					H
261					I
262					J
263					

## 400 Parts de sociétés immobilières possédant des immeubles spéciaux (suite de la première page)

### 401 Détail par poste et catégorie d'immeubles

Revenus bruts  
Frais et charges (sauf intérêts d'emprunts)  
Dont dépenses inhérentes au maintien et à la protection du patrimoine naturel  
Intérêts d'emprunts  
Bénéfice (+) ou déficit (-)

Secteurs sauvegardés ou assimilés  
Autorisation de travaux obtenue à partir du 1/01/95  
**4A**  
**4B**  
**4C**  
**4D**

## 410 Immeubles spéciaux

### 411 Catégories et caractéristiques des propriétés (cochez les cases qui correspondent à votre cas)

Nom et prénom des locataires	Date d'acquisition de l'immeuble
Catégorie 1	
Catégorie 2	
Catégorie 3	
Catégorie 4	
Catégorie 5	

**1** Secteurs sauvegardés ou assimilés  
Autorisation de travaux obtenue à partir du 1/01/95  
Nombre de locaux

### 420 Recettes

#### Immeubles donnés en location

- 421 Loyers (ou fermages) bruts encaissés  
422 Dépenses mises par convention à la charge des locataires  
423 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)

### 430 Total des recettes : lignes 421 à 423

**4E**

### 440 Frais et charges

441 Frais d'administration et de gestion (rémunération des concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versées à un tiers ; frais de procédure)

.....

442 Autres frais de gestion : 20 € par local

.....

443 Primes d'assurance

.....

444 Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (et remplir la rubrique 600)

.....

445 Dépenses relatives aux travaux de restauration et de gros entretien du patrimoine naturel (et remplir également la rubrique 600)

.....

446 Dépenses spécifiques aux opérations de restauration immobilière des immeubles situés en secteurs sauvegardés ou assimilés (et remplir la rubrique 600)

.....

447 Dépenses de grosses réparations (nus-propriétaires seulement et remplir la rubrique 600)

.....

448 Dépenses spécifiques aux monuments historiques

.....

449 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire

.....

450 Indemnités d'éviction, frais de relogement

.....

451 Taxes foncières et taxes annexes de 2008

(Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)

.....

#### Régimes spécifiques

452 Déductions spécifiques (sous certaines conditions, voir notice)  
10 %, 26 %, 30 %, 45 %, 60 %\* ou 75 %\* de la ligne 430

.....

#### Immeubles en copropriété (uniquement pour les copropriétaires bailleurs)

453 Provisions pour charges payées en 2008

.....

454 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2007

.....

455 Total des frais et charges : lignes 441 à 453 – ligne 454

**4F**

460 Intérêts d'emprunt (et remplir la rubrique 610)

**4G**

### 470 Revenu foncier taxable par catégorie d'immeubles

Ligne 430 – ligne 455 – ligne 460

.....

\* En cas de cumul de la déduction spécifique de 30 % pour les logements vacants avec les déductions spécifiques de 30 % ou 45 % des dispositifs « Borloo ancien ».

Espace naturels labellisés  
«Fondation du patrimoine»

Monuments historiques

Nues-propriétés

Nom et adresse des sociétés

4H
4I
4J
4K
4L

5E
----

5N
5O
5P

.....
.....
.....
.....

Adresse (numéro et rue, commune et code postal)

.....
.....
.....
.....

2 Espaces naturels labellisés  
«Fondation du patrimoine»

3 Monuments historiques

4 Nues-propriétés  
acquises par succession ou donation entre parents

5 Autres nues-propriétés  
acquises par succession ou donation entre parents

Nombre de locaux

Nombre de locaux

Nombre de locaux

Nombre de locaux

421
422
423
430
4M

.....
.....
.....

.....
-------

.....
-------

Total des lignes  
à reporter page 6

441
442
443
444
4N
445
4O
446

.....
.....
.....

.....
-------

.....
-------

447
448
449
450
451

.....
.....
.....

5H
----

.....
-------

452
453
454
455
4P
460
4Q

.....
.....
.....

5J
5L

5Q
5R

470
.....

5M
----

.....
-------

.....
-------

5S
----

## **Descriptif des frais**

## 600 Paiement des travaux

**N° de l'immeuble et nature des travaux**

### Nom et adresse des entrepreneurs

### Date de paiement

## Montant

## 610 Intérêts d'emprunt

N° de l'immeuble (ou nom de la SCI ou du FPI), nom et adresse de l'organisme prêteur

### Date du prêt

## Intérêts versés

## **620 Détermination du revenu ou du déficit global annuel**

621 Bénéfice (+) ou déficit (-) des parts de sociétés immobilières ou FPI : report de la case E de la page 1

€

622 Bénéfice (+) ou déficit (-) des propriétés rurales et urbaines : report de la case J de la page 3

€

623 Bénéfice (+) ou déficit (-) des parts de sociétés immobilières (secteurs sauvegardés, espaces naturels, monuments historiques, nus-propriétés) : report des cases 4D + 4L + 5E + 5P des pages 4 et 5

1

624 Bénéfice (+) ou déficit (-) des immeubles spéciaux (secteurs sauvegardés, espaces naturels, monuments historiques, nées-propriétés) : report de la case 5S de la page 5

1

630 Résultat global annuel : total ou différence des lignes précédentes

四

**En cas de bénéfice, reportez le résultat de la ligne 630, case BA • 4 de votre déclaration n° 2042.**

***En cas de déficit, effectuez les calculs de répartition de ce déficit en page 7.***

#### **650 Déficits antérieurs restant à imputer**

*Reportez colonne A pour chaque année concernée la part des déficits non encore imputés sur vos revenus fonciers antérieurs.*

**651 Montant total des déficits antérieurs non encore imputés  
au 31 décembre 2007**

**€ Montant à reporter case BD, • 4 de votre déclaration n° 2042**

\* et/ou un revenu foncier exceptionnel ou différé déclaré en ligne ØXX de votre déclaration de revenus n° 2042

## 700 Répartition du déficit

### 701 Propriétés rurales et urbaines

(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières ou de FPI)

702 Total des revenus bruts : cases (A + F + I)	€
703 Total des intérêts d'emprunt : cases (D + H)	€
704 Total des autres frais et charges : cases (B + C + G)	€
705 Résultat net : lignes (702 – 703 – 704)	€

Bénéfice à reporter  
case 7A ci-dessous.

Continuez les calculs ci-après (lignes 706 à 711) uniquement en cas de déficit

706 Si la ligne 703 est inférieure à la ligne 702

707 Reportez le montant de la ligne 705 dans la limite de 10 700 € (1) en case 7C ci-dessous

708 Reportez le surplus éventuel [ligne 705 – 10 700 €] (1) en case 7B ci-dessous

709 Si la ligne 703 est supérieure ou égale à la ligne 702

710 Portez le montant de la ligne 704 dans la limite de 10 700 € (1) en case 7C ci-dessous

711 Calculez le surplus éventuel [ligne 704 – 10 700 €] (1) + [ligne 703 – ligne 702]

À reporter case 7B  
ci-dessous

(1) ou 15 300 € si le résultat d'au moins un des immeubles pour lesquels vous avez opté pour la déduction au titre de l'amortissement "Périsol" est déficitaire (voir paragraphe 229 de la notice).

### 720 Secteurs sauvegardés ou assimilés, Espaces naturels et Nues propriétés

(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières)

721 Total des revenus bruts : cases (4A + 4E + 4H + 4M)	€
722 Total des intérêts d'emprunt : cases (4C + 4G + 4K + 4Q + 5L + 5O + 5R)	€
723 Total des cases (4I – 4J + 4P – 4N – 4O + 5J – 5H + 5N + 5Q)	€
724 Total des cases (4B + 4F + 4J + 4N + 4O + 5H)	€
725 Résultat net : lignes (721 – 722 – 723 – 724)	€

Bénéfice à reporter  
case 7D ci-dessous.

Continuez les calculs ci-après (lignes 726 à 734) uniquement en cas de déficit

726 Si la ligne 722 est inférieure à la ligne 721

727 Différence des ligne (721 - 722 - 723)

€

728 Si la ligne 727 est négative

Reportez le montant de la ligne 727 dans la limite de 10 700 € en case 7F ci-dessous

Reportez le montant de la ligne 727 dépassant 10 700 € en case 7E ci-dessous

Reportez le montant de la ligne 724 en case 7H ci-dessous

729 Si la ligne 727 est positive

Reportez le montant de la ligne 725 en case 7H ci-dessous

730 Si la ligne 722 est supérieure ou égale à la ligne 721

À reporter case 7E  
ci-dessous

731 Différence des lignes (721 - 722)

€

732 Reportez le montant de la ligne 723 dans la limite de 10 700 € en case 7F ci-dessous

733 Reportez le montant de la ligne 723 dépassant 10 700 € en case 7G ci-dessous

734 Reportez le montant de la ligne 724 en case 7H ci-dessous

### 740 Monuments historiques

(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières)

741 Total des cases (5E + 5M) de la page 5	€	€	Bénéfice à reporter case 7I ci-dessous. Déficit à reporter case 7J ci-dessous.
--	---	---	---

### 760 Montants à reporter sur la déclaration n° 2042

	Revenus nets	Part du déficit imputable sur vos revenus fonciers	Part du déficit imputable sur votre revenu global
761 Propriétés rurales et urbaines	7A	7B	7C
762 Secteurs sauvegardés ou assimilés, Espaces naturels et Nues propriétés	7D	7E	7F
763 Monuments historiques	7I	7G	7H
764 Total de chaque colonne à reporter sur votre déclaration n° 2042	€	€	€
	À reporter case BA,• 4 de votre déclaration n° 2042	À reporter case BB,• 4 de votre déclaration n° 2042	À reporter case BC,• 4 de votre déclaration n° 2042

<sup>(1)</sup> ou 15 300 € si le résultat d'au moins un des immeubles pour lesquels vous avez opté pour la déduction au titre de l'amortissement "Périsol" est déficitaire.

<sup>(2)</sup> Reportez ou ajoutez le montant dépassant 10 700 € (ou 15 300 €) en case 7E ci-dessus.

**800 Tableau d'amortissement****Option pour la déduction au titre de l'amortissement**

801 Investissements au titre des logements neufs			
802 N° de l'immeuble			
803 Dispositif d'amortissement			

**810 Investissement initial**

811 Prix de revient de l'immeuble			
812 Date de début de la période d'amortissement			
813 Montant de la déduction pratiquée en 2008 au titre de l'amortissement			
814 Montant cumulé des déductions pratiquées de 1996 à 2008 au titre de l'amortissement			

**820 Dépenses de reconstruction, d'agrandissement et de réhabilitation**

Première tranche de travaux

821 Montant des dépenses			
822 Date de début de la période d'amortissement			

Deuxième tranche de travaux

823 Montant des dépenses			
824 Date de début de la période d'amortissement			

Troisième tranche de travaux

825 Montant des dépenses			
826 Date de début de la période d'amortissement			

827 Montant de la déduction pratiquée en 2008 au titre de l'amortissement

828 Montant cumulé des déductions pratiquées de 1996 à 2008 au titre de l'amortissement

**830 Dépenses d'amélioration**

Première tranche de travaux

831 Montant des dépenses			
832 Date de début de la période d'amortissement			

Deuxième tranche de travaux

833 Montant des dépenses			
834 Date de début de la période d'amortissement			

Troisième tranche de travaux

835 Montant des dépenses			
836 Date de début de la période d'amortissement			

837 Montant de la déduction pratiquée en 2008 au titre de l'amortissement

838 Montant cumulé des déductions pratiquées de 1996 à 2008 au titre de l'amortissement

**840 Montant total de la déduction pratiquée en 2008 au titre de l'amortissement (lignes 813 + 827 + 837)**

À reporter ligne 229 page 2 ou 3

**850 Souscriptions en numéraire au capital des SCPI (sociétés civiles de placement immobilier)**

851 N° de la société			
852 Prix de revient de la souscription			
853 Date de début de la période d'amortissement			

**854 Montant de la déduction pratiquée en 2008 au titre de l'amortissement**

À reporter ligne 113 page 1

855 Montant cumulé des déductions pratiquées de 2003 à 2008 au titre de l'amortissement

**860 Vente ou abandon de la location d'un immeuble***En cas de vente ou de cessation de la location, en 2008, d'un immeuble (ou de cession de parts de sociétés immobilières) ayant donné lieu à un déficit imputable sur votre revenu global ou à une déduction au titre de l'amortissement des logements neufs, indiquez les renseignements suivants :*

Adresse de l'immeuble (ou dénomination et adresse de la société)

Date de l'événement


**870 Renseignements divers**